



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES PROJETS DE RÈGLEMENT – UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation quant à l'objet et aux conséquences des deux projets de règlement suivants, qui ont été adoptés lors de la séance du Conseil municipal du 7 août 2023 :

- Projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-R-300 amendant le plan d'urbanisme numéro 2011-R-194 afin d'intégrer des dispositions pour la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »
- Projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2023-R-301 portant sur les plans d'aménagement d'ensemble »

Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet du règlement 2023-R-300 est d'apporter les modifications au plan d'urbanisme afin d'y prévoir la mise en application du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. Le règlement viendra ainsi spécifier que le développement du secteur vacant du périmètre d'urbanisation qui correspond au prolongement des avenues Cartier, Phaneuf et Saint-Germain jusqu'à la rue Bousquet sera assujéti à ce règlement. Ainsi, une demande de modification des règlements d'urbanisme pour ce secteur enclenchera l'obligation de déposer un plan d'ensemble afin d'assurer une utilisation optimale de l'espace et une planification adéquate des infrastructures.

L'objet du règlement 2023-R-301 est d'encadrer la planification du dernier secteur à développer du périmètre d'urbanisation afin d'assurer une transition harmonieuse avec les rues existantes. Le règlement viendra enchâsser les objectifs et les critères d'aménagement à privilégier ainsi que les usages et la densité d'occupation visées. Le règlement vise une utilisation optimale de l'espace et une planification adéquate des infrastructures.

L'assemblée de consultation sur ces projets de règlement se déroulera **mardi, le 5 septembre 2023, à 18 h 30** à la salle du Conseil situé au 275, rue Nelson, Saint-Denis-sur-Richelieu. Lors de cette assemblée, les projets de règlement seront expliqués ainsi que les conséquences de ceux-ci et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre. Vous pouvez consulter les projets de règlement sur le site internet dans la section *Avis publics et règlements*. Si vous avez des questions, veuillez contacter Janie Rondeau, conseillère à l'urbanisme et à la réglementation par courriel au urbanisme@msdsr.com ou par téléphone au 450-787-2244 au poste 4.

Les projets de règlement sont aussi disponibles au Bureau municipal situé au 129, avenue Yamaska à Saint-Denis-sur-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, CE 8^E JOUR D'AOÛT 2023.

Yves Tanguay
Directeur général et greffier trésorier